



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1022
12 juillet 2006

FRANCAIS
Original: ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-septième session
Genève, 2 – 6 octobre 2006
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DU COMITE PERMANENT : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, A L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité permanent (7 – 9 mars 2006)

I. INTRODUCTION

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Ichiro Fujisaki (Japon), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue au Haut Commissaire adjoint ainsi qu'aux Hauts Commissaires assistants nouvellement nommés pour la protection et les opérations ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, y compris les ONG nationales de différentes régions et autres observateurs.

II. MISSION DU PRESIDENT AU BURUNDI

2. Le Président présente un rapport sur sa visite au Burundi du 22 au 25 février 2006 et fournit un document de base sur cette visite. Décrivant le Burundi comme étant à la croisée des chemins pour la reconstruction en 2006, le Président invite la communauté internationale à accorder son soutien au Burundi où le HCR s'est engagé dans l'une des opérations de rapatriement les plus importantes. La coordination entre les organisations internationales compétentes doit être améliorée et il encourage les Etats membres du Comité exécutif à envoyer un message cohérent à cette fin aux organes directeurs des institutions concernées. Le Président exprime sa gratitude au gouvernement du Burundi pour son hospitalité et sa collaboration ainsi qu'au personnel du HCR et aux autres organisations qui ont contribué à cette mission.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-CINQUIEME REUNION ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE 2006

3. L'ordre du jour de la réunion (EC/57/SC/CRP.1/Rev.2) est adopté. Le programme de travail du Comité permanent pour 2006 (EC/56/SC/CRP.2), tel qu'approuvé à la réunion de planification qui s'est tenue le 5 décembre 2005, est également adopté.

IV. GESTION, CONTRÔLE FINANCIER, CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

A. Actualisation des réformes de gestion

4. Le Haut Commissaire adjoint présente l'examen plus approfondi du HCR sur les recommandations de l'étude indépendante de la structure de direction conduite par Mannet (EC/57/SC/CRP.3), et fournit un organigramme intérimaire reflétant l'évolution de l'organigramme du HCR. Elle décrit l'initiative de changements majeurs actuellement menés à bien, notant que le Haut Commissaire venait de nommer un Directeur du changement de structure et de gestion et s'engage à consulter le Comité exécutif tout au long du processus de changement. Elle résume ensuite les mesures que le HCR a prises au cours des deux dernières années pour mettre en œuvre les suggestions contenues dans le rapport Mannet ainsi que dans d'autres examens tels que celui du Corps commun d'inspection, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les recommandations d'audit.

5. Les délégations affirment soutenir le principe de base selon lequel le HCR est une organisation orientée vers le terrain et appuie la politique d'une croissance zéro au Siège. De nombreuses délégations se félicitent de l'initiative de changement et expriment leur appui au nouveau Directeur du changement de structure et de gestion. Une information complémentaire est nécessaire sur plusieurs points, y compris l'organigramme ; quels liens y a-t-il entre le mandat du nouveau Directeur et les recommandations de Mannet ainsi que la situation financière actuelle du HCR ; comment la réforme au sein du HCR s'intègre-t-elle dans les initiatives de réforme plus larges des Nations Unies. Une délégation encourage les donateurs à limiter leurs besoins de rapport pour aider le Directeur.

6. Les délégations appuient la délégation de pouvoirs sur le terrain mais plusieurs émettent des réserves quant à la collecte de fonds basée sur des mesures d'encouragement sur le terrain. Une délégation apprécie la création du nouveau service de la réinstallation. Une autre délégation exhorte le HCR à consulter le personnel au cours du processus de changement, faisant observer que l'étude ne doit pas simplement porter sur les activités génératrices de revenus mais également sur les réductions de coûts.

7. Le Haut Commissaire adjoint se félicite de l'appui général à l'initiative de changement du Haut Commissaire. Elle explique la raison d'être de la promotion de la collecte de fonds au niveau local, mentionnant l'accent mis sur cette recherche par plusieurs autres institutions des

Nations Unies et engage le HCR à mieux suivre les partenaires d'exécution et à rationaliser ses structures décisionnelles. Elle apprécie l'appui aux évaluations basées sur les besoins et s'engage à revenir sur cette question en 2007.

8. Le Haut Commissaire assistant pour la protection décrit certains des avantages escomptés de la restructuration des Départements des services de la protection internationale et des opérations tout en notant qu'il est trop tôt pour se prononcer sur toutes leurs applications au niveau du terrain. Bien que cette restructuration ne permette pas de dégager des économies, il n'y a pas eu de croissance et elle escompte qu'il sera possible de faire plus avec moins, y compris concernant le nouveau rôle du HCR dans les situations de déplacement interne. La restructuration faciliterait l'établissement de liens plus étroits avec le terrain, par exemple pour assurer une utilisation stratégique plus cohérente de la réinstallation en Amérique latine. La vision à long terme de l'opérationnalisation de la protection serait influencée par les résultats des changements structurels. Entre-temps, il est important de renforcer la capacité de protection du HCR, y compris en créant des plateformes régionales de protection sur le terrain, en assistant les Représentants au moyen du plaidoyer extérieur et en édifiant des partenariats avec les organisations clés.

9. Le Directeur du changement de structure et de gestion remercie les délégations de leur appui, prenant bonne note de leur requête d'une étroite consultation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du HCR. Précisant ses objectifs, il décrit le processus de réforme qui est à la fois un impératif moral et une question de survie. Il décrit la nécessité de rationaliser le processus et la gestion des effectifs et souligne qu'il étudiera avec soin les réformes antérieures. La planification budgétaire pour 2007 est déjà bien avancée et il faut réfléchir à la façon d'apporter des ajustements en 2007. Il est essentiel de ne pas sacrifier les objectifs à moyen et à long terme pour des raisons de contraintes budgétaires à court terme. Il informe également les délégations des efforts du HCR en matière de formation à la gestion et concernant le personnel en attente d'affectation.

B. Suivi des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes

10. Le Contrôleur présente le suivi des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes pour les comptes de 2002, 2003 et 2004 (EC/57/SC/CRP.4). C'est la première tentative de répondre aux requêtes des Membres concernant un rapport synthétique plus analytique, soulignant les questions clés, l'état global de la mise en œuvre et l'évaluation par le HCR de ses systèmes de contrôle interne. Il fournit les taux d'application des recommandations d'audit. Il note que le HCR est conscient de la nécessité de disposer d'une meilleure évaluation des risques et de meilleurs systèmes de gestion et s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

11. Les délégations se félicitent du fait que la nouvelle information est plus accessible mais estiment qu'il convient d'avoir davantage de détails et exhortent le HCR à consulter plus régulièrement concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Une délégation demande un commentaire thématique annuel sur ce qui n'a pas pu être mis en œuvre. Plusieurs délégations remettent en question l'utilité de pourcentages de taux d'exécution et estiment plutôt que le HCR doit se concentrer sur ce qui est le plus important.

12. Le Contrôleur se félicite de la rétro-information des données par les délégations et s'engage à tenir compte des commentaires lors des actualisations futures. Il reconnaît que l'actualisation est plus quantitative que qualitative mais qu'il est néanmoins important de suivre les taux d'application.

C. Exposé oral sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

13. L'Inspecteur général fournit un résumé des principales activités conduites par son Office depuis le dernier rapport du Comité exécutif et la réunion consultative informelle de février 2006. Il explique que le mandat de l'Office a pour but de répondre aux vues exprimées par le Comité en 2005 concernant le renforcement de l'indépendance du Bureau. Il reflète également l'engagement sans équivoque du Haut Commissaire de suivre ses principes. Afin de veiller à la complémentarité de la coopération sur les investigations et les inspections avec celles du Bureau des services de contrôle interne, un Mémoire d'accord établit plus clairement la répartition des responsabilités entre les deux Offices. Le Haut Commissaire adjoint attire l'attention sur les nouvelles mesures prises pour lutter contre les cas de mauvaise conduite, y compris les inspections ad hoc et le portail de l'obligation redditionnelle sur l'intranet du HCR.

14. Plusieurs délégations déclarent appuyer la poursuite de mesures visant à renforcer le rôle et les fonctions du Bureau de l'Inspecteur général, y compris pour veiller à ce que son personnel ait l'expérience qui convient dans les travaux d'investigation et dans la réduction de l'obligation de roulement. Il y a eu plusieurs requêtes pour la communication de rapports sur les meilleures pratiques et une information sur les mesures prises pour régler les différents problèmes mentionnés dans les audits. Une délégation s'inquiète des chevauchements avec l'OIOS. Une autre demande un rapport écrit sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général.

15. L'Inspecteur général rappelle aux délégations que la présentation orale est nouvelle et a pour but de compléter le rapport écrit annuel présenté à la session plénière du Comité exécutif en octobre. Il offre néanmoins d'analyser de façon approfondie les problèmes et les pratiques actuelles avec les délégations. Il réitère que la raison d'être du Mémoire de collaboration avec l'OIOS est d'éviter tout doublon dans les efforts et de renforcer la complémentarité. Concernant les effectifs de son Bureau, le but est de disposer d'un expert (non soumis au roulement) dans chacune des unités d'inspection et d'évaluation. Le Directeur de la Division des relations extérieures, au réponse à une question, dit qu'il n'y a pas de politique claire du HCR concernant les quotas de représentation régionale car il n'y a pas de contributions mises en recouvrement de la part des Etats membres.

V. BUDGETS PROGRAMMES ET FINANCEMENT

A. Budgets programmes et financement en 2005 et projections pour 2006

16. Présentant le document EC/57/SC/CRP.5, le Haut Commissaire adjoint déclare que l'année 2005 a été l'année financière la plus problématique depuis l'adoption du budget unifié. Les réserves non affectées du budget annuel sont épuisées et le report positif de 7,6 millions de dollars américains au titre du budget annuel a été entièrement affecté. Cela nécessite le prélèvement de 12,1 millions de dollars américains sur le Fonds de roulement et de garantie.

17. Le Haut Commissaire adjoint et le Contrôleur présentent un certain nombre de graphiques pour illustrer les différents facteurs contribuant aux difficultés financières actuelles. Elles incluent l'augmentation des dépenses de personnel et les fluctuations des taux de change. Le Contrôleur explique que l'augmentation constante des dépenses de personnel reflète l'évolution des demandes, y compris la nécessité de disposer de personnel supplémentaire en matière de protection et de sécurité sur le terrain. Il fait également remarquer que le HCR ne peut s'engager dans des opérations de réduction de personnel à grande échelle à un moment où le déficit financier est grave, et dans la mesure où 85 pour cent des effectifs du HCR sont titulaires de contrats de durée indéterminée. Parmi les autres facteurs affectant le budget de 2005, il convient de noter le détournement de fonds vers d'autres crises humanitaires majeures.

18. Les réponses de la direction à ces défis incluent un examen à mi-parcours des taux d'exécution et de la réaffectation des fonds. Cela a néanmoins eu un effet limité compte tenu des paramètres du système actuel de planification et de budgétisation. On a également utilisé la limite de cinq pour cent aux dépenses opérationnelles et concernant les budgets administratifs non liés au personnel en janvier 2005, avant d'opérer des réductions ultérieures en juin. En outre, après l'impact imprévu à la mi-année des pertes de change, des réductions ont été appliquées aux achats de fin d'année.

19. Le HCR a donc débuté 2006 dans une position financière difficile, avec des réserves au titre du budget annuel épuisées et l'obligation de rembourser un montant de 12,1 millions de dollars américains prélevés sur le fonds de roulement et de garantie. Il a fallu également compter avec le grand nombre de budgets supplémentaires (13) et l'absence d'un report au titre du budget annuel. En outre, le Comité exécutif a approuvé un budget programme annuel de 16,7 pour cent plus élevé qu'en 2005 en raison de l'intégration des anciens budgets supplémentaires pour le Tchad et le Burundi (115 millions de dollars américains).

20. En novembre 2005, le Haut Commissaire a demandé à tous les directeurs d'établir des priorités parmi leurs programmes en 2006 en trois tranches 80, 10 et 10 pour cent. En dépit de ces mesures précoces, les estimations les plus optimistes concernant les tendances financières et les besoins laissent entrevoir un déficit important. Le HCR prend donc un certain nombre de mesures immédiates de réduction des coûts. Les mesures de réforme devraient rétablir une situation financière stable en 2008 mais 2007 pourrait toutefois être une nouvelle année difficile.

21. Le Directeur de la Division des relations extérieures a brossé un aperçu des contributions en 2005 ainsi que des projections pour 2006. Il est reconnaissant aux donateurs de leur appui sans réserve et de leurs annonces de contributions pour un montant total de contributions s'élevant à 1,1 milliard de dollars en 2005. Toutefois, cela ne s'est pas révélé suffisant pour couvrir les besoins financiers de l'Office et bon nombre de problèmes rencontrés en 2005 persistent en 2006. Il conviendrait également de financer les programmes en faveur des déplacés internes prévus pour 2006 et au-delà. Les stratégies incluent l'évaluation de sources complémentaires de financement pour les solutions durables en renforçant le partenariat entre le HCR et les banques de développement régionales et en établissant des liens de coordination étroits avec d'autres institutions des Nations Unies pour opérer des prélèvements sur le Fonds central de réponse d'urgence et d'autres mécanismes de financement centralisé. Les représentants sur le terrain s'adonnent à la recherche de fonds au niveau local ; si le HCR

souhaite bénéficier de ce fonds centralisé, il convient d'intensifier les efforts sur le terrain. Enfin, il réitère sa demande de contributions additionnelles, particulièrement pour les programmes supplémentaires, y compris les programmes en faveur des personnes déplacées afin que les nouvelles situations ne détournent pas les fonds des programmes déjà prévus et approuvés.

22. Plusieurs délégations félicitent le HCR d'avoir réussi à gérer le déficit en 2005 mais certains estiment qu'il faut tout de même faire des progrès au niveau des prévisions. Les participants s'inquiètent de la situation financière et craignent que les projections actuelles de financement ne reflètent pas les besoins des réfugiés. De nouvelles mesures sont requises pour obtenir un financement suffisant en temps voulu et il convient d'améliorer les mesures de partage du fardeau. Un certain nombre de délégations font un commentaire sur la gestion des taux de change et se demandent si les Nations Unies ne pourraient pas changer ou adapter leur règlement à cet égard.

23. Un large soutien se dessine pour des réductions précoces et prudentes en 2006 mais les délégations demandent davantage d'informations sur ce processus et l'impact négatif probable de ces coupures sur les bénéficiaires. Une délégation déclare que l'établissement de priorités doit être conforme aux normes établies et demande au Comité de s'engager dans ce processus. Une autre délégation espère que l'adoption de la gestion basée sur les résultats permettra de prendre plus facilement des décisions en matière de réduction.

24. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées par le nombre élevé de programmes supplémentaires et notamment sur le fait que les programmes relatifs au déplacement intérieur pourraient détourner des fonds du budget annuel. Une information supplémentaire est nécessaire sur le lien entre les activités pour le déplacement intérieur au titre des programmes supplémentaires et ceux qui sont au titre du budget annuel.

25. Le Haut Commissaire adjoint est d'accord que le processus de gestion basé sur les résultats serait préférable aux mesures de limitation des dépenses. Elle explique que 20 pour cent du budget couvre des activités qui sont plus stratégiques et à long terme, par exemple les préparatifs de rapatriement librement consenti, des activités génératrices de revenus, la formation de fonctionnaires et de partenaires gouvernementaux, des services communautaires et des primes d'éducation. Si les réductions devaient être supérieures à 80 pour cent, cela aurait un impact très important sur la vie des bénéficiaires.

26. Le Contrôleur explique que 72 pour cent des coûts (environ 3000 postes) représente des dépenses de programmes incluant des contributions directes pour les projets touchant les réfugiés, y compris les postes d'administrateurs chargés de la protection et les bureaux sur le terrain. Les dépenses d'appui aux programmes (couvrant quelques 2400 postes) couvrent l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes, y compris les fonctions d'appui opérationnel de protection au Siège ainsi que les postes d'appui sur le terrain de nature technique, thématique, logistique ou administrative. Les dépenses de gestion ou administrative pour des fonctions qui n'existent qu'au Siège représentent 500 postes, soit 40 pour cent des coûts couverts par le budget ordinaire des Nations Unies. Le pourcentage de personnel au Siège par rapport au nombre total de fonctionnaires est resté stable à 14 pour cent.

27. Le Directeur de la Division des relations extérieures rappelle que le HCR a déjà géré quelque 5,3 millions de déplacés internes avant l'adoption de l'approche de groupe. En réponse à une question sur les implications financières du fait qu'il s'agisse de l'institution de dernier recours, il explique qu'un effort supplémentaire est nécessaire pour trouver des fonds et que cela ne signifie pas un détournement des fonds du budget annuel.

28. Le Comité adopte ensuite une décision sur les budgets-programmes et le financement en 2006 en incluant un nouveau texte reflétant la reconnaissance des contributions des pays hôtes ainsi qu'un paragraphe demandant au HCR de fournir des détails sur l'impact des réductions en réponse aux déficits financiers prévus concernant les activités au titre du Budget-programme annuel de 2006 (Annexe I).

VI. PROTECTION INTERNATIONALE

A. Exposé oral sur la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection

29. Dans son exposé sur la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection, le Directeur par intérim de la Division des services de protection internationale observe que l'intégration de l'Agenda dans toutes les facettes de l'action du HCR est devenue partie intégrante des objectifs stratégiques globaux du HCR. Parmi les exemples, citons la stratégie d'intégration des critères de l'âge, du genre et de la diversité afin de répondre aux besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés. La participation active du HCR aux préparatifs du dialogue de haut niveau de septembre 2006 sur la migration et le développement ; les progrès accomplis concernant le projet de renforcement des capacités de protection et la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico de 2004. Il souligne également le rôle des services de protection internationale dans l'élaboration des programmes en faveur des déplacés internes tout en craignant que les difficultés financières n'aient un impact direct sur certaines activités et aboutissent à des réductions de l'assistance de base, ce qui affecterait de façon disproportionnée les femmes, les hommes, les garçons et les filles réfugiés.

30. Les délégations se félicitent de l'accent mis sur les femmes, les filles ainsi que la violence sexuelle et sexiste. Un orateur se demande si le HCR a mis en place un système d'obligation redditionnelle pour veiller au succès des initiatives relatives aux femmes, aux filles et à la violence sexuelle et sexiste. Certaines félicitent le HCR pour le projet de renforcement des capacités de protection. La réunion de Quito sur la réinstallation est citée comme un exemple excellent de coopération interrégionale et une information supplémentaire est demandée sur le groupe de travail sur la réinstallation ainsi que sur les préparatifs du HCR pour le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale. Une délégation demande davantage d'informations sur les cas où les réfugiés ont contribué au développement dans les pays d'asile.

31. Le Directeur par intérim dit que le HCR fournira une information complémentaire sur les questions posées au Comité permanent en juin. Le groupe de travail sur la réinstallation se compose de pays de réinstallation et fournit un forum pour évaluer les progrès en la matière et se préparer à une utilisation plus stratégique de la réinstallation en tant qu'instrument de protection

et de solutions durables. Le Directeur par intérim observe que les réfugiés pourraient devenir des agents du développement dans le pays d'asile pour également rentrer chez eux s'ils ont les moyens de le faire.

32. Le Haut Commissaire adjoint pour la protection ajoute que l'une des priorités du Haut Commissaire est de veiller à ce que le dialogue de haut niveau ne soit pas uniquement perçu comme une opération de contrôle aux frontières et qu'il met l'accent sur les droits en jeu, ainsi que sur l'impact bénéfique de la migration. Elle confirme qu'un mécanisme d'obligations redditionnelles pour l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité est déjà en place.

B. Apatridie

33. Le Chef de l'unité de la Division sur l'apatridie présente le document (EC/57/SC/CRP.6) qui propose des activités dans quatre larges domaines visant à renforcer la capacité des Etats et des Nations Unies – en partenariat avec les ONG – pour répondre aux situations d'apatridie. Il termine sa présentation en faisant observer qu'un certain nombre d'Etats ont adopté une législation réglementant le statut juridique des apatrides résidant sur leur territoire.

34. Les orateurs se félicitent en général du document estimant qu'il constitue une bonne base pour la rédaction d'une conclusion sur l'apatridie. Bon nombre d'orateurs sont d'accord sur le besoin de cadrer davantage les situations d'apatridie pour mieux en comprendre les causes profondes et gérer les problèmes rencontrés par les apatrides. Le HCR est encouragé à établir des priorités parmi ses activités à la lumière des contraintes budgétaires, à adopter une approche interinstitutions et à approfondir sa coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union interparlementaire ainsi que les ONG. Un certain nombre d'orateurs souligne l'importance d'enregistrer les apatrides et d'adopter des dispositions légales pour leur accorder certains droits fondamentaux. Certains font des recommandations spécifiques concernant une conclusion éventuelle à ce sujet, observant qu'elle renforcerait la Conclusion N° 78 du Comité exécutif et se concentrerait sur des recommandations concrètes.

35. Le Directeur adjoint de la Division fait remarquer que les statistiques sur les apatrides sont incomplètes et souligne la nécessité pour le HCR de continuer à cerner les situations d'apatridie tout en mettant l'accent sur le plaidoyer et la fourniture d'un appui technique. Il encourage les délégations à adopter une conclusion en 2006 et fait remarquer la nécessité d'encourager des adhésions supplémentaires aux Conventions de 1954 et 1961. Le Chef de l'unité pour l'apatridie ajoute qu'un travail sur l'apatridie a été pleinement intégré dans les objectifs régionaux et dans le travail des bureaux régionaux. Alors que le travail de plaidoyer est important, il est également nécessaire de choisir certaines situations d'apatridie où le Haut Commissariat pourrait jouer un rôle positif. Il est d'accord sur l'importance d'adopter une approche interinstitutions se référant à la coopération déjà envisagée avec l'UNICEF et le FNUAP.

C. Questions relatives aux femmes dans les situations à risque

36. Le Directeur adjoint des services de protection internationale présente le papier sur les femmes dans les situations à risque (EC/57/SC/CRP.7) qui examine la portée d'une conclusion éventuelle du Comité exécutif sur cette question. L'un des objectifs importants serait de ne plus étiqueter toutes les femmes réfugiées comme vulnérables et d'élargir la position commune sur les facteurs de risque spécifiques dans l'environnement juridique, social et économique augmentant le niveau de vulnérabilité. Cela rendrait l'identification et le suivi des femmes vulnérables plus faciles, y compris dans les situations de déplacement interne et permettrait de trouver des réponses pour remédier à ces facteurs de risque.

37. Un accord s'est dessiné sur la proposition d'adopter une conclusion en la matière. Un certain nombre de délégations sont d'accord pour ne plus considérer les femmes comme vulnérables en soi et de les voir plutôt comme vulnérables à certains types de risque. Les recommandations concernant la portée et le contenu d'une conclusion éventuelle sur cette question incluent le déni d'une définition des femmes dans les situations à risque pouvant restreindre le champ d'application. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'établir une liste non exhaustive des facteurs de risque, d'élaborer une conclusion orientée vers les opérations et d'utiliser l'enregistrement pour faciliter l'identification des femmes dans les situations à risque. Un certain nombre d'orateurs souligne la nécessité d'identifier les moyens de renforcer l'utilisation du critère de « femmes dans les situations à risque » au niveau de la réinstallation, réitérant les besoins spécifiques en matière de services sociaux des femmes et des jeunes filles réinstallées et encourageant les pays de réinstallation à adopter des programmes spécifiques à l'intention des femmes dans les situations à risque.

VII. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

38. Le Haut Commissaire assistant pour les opérations a passé en revue les activités régionales et les programmes globaux, soulignant la nécessité de surmonter les difficultés financières rencontrées par le HCR tout en évitant le risque de prendre des mesures pouvant porter préjudice aux efforts déployés pour protéger et assister les personnes relevant de la compétence du HCR. Elle fait rapport sur sa mission sur le terrain au Tchad et décrit certains secteurs privés prioritaires, notamment la capacité de préparation et de réponse d'urgence du HCR et l'engagement systématique auprès des personnes déplacées moyennant l'approche de responsabilités modulaires.

A. CASWANAME

39. Le Directeur du Bureau CASWANAME souligne l'objectif prioritaire consistant à identifier et à mettre en œuvre des solutions durables et globales aux réfugiés dans la région, rappelant l'exemple du retour de quatre millions de réfugiés vers l'Afghanistan depuis 2002. Il commente plusieurs interventions d'urgence où le HCR a participé au cours de l'année précédente et exprime sa préoccupation concernant les groupes de réfugiés en Irak dont la situation précaire pourrait nécessiter un transfert vers des régions plus sûres. Concernant le problème de plus en plus inquiétant des traversées en mer des demandeurs d'asile, souvent aggravées par des opérations de trafic, le Directeur souligne que peu de progrès ont pu être

accomplis pour remédier à cet état de chose sans s'attaquer aux causes profondes de la fuite. En Egypte, le HCR a passé en revue les options politiques pour aider le gouvernement à protéger et assister les Soudanais relevant de sa compétence dans le pays, suite aux événements tragiques de décembre 2005. Malgré les progrès accomplis vers l'identification de solutions aux situations de réfugiés prolongées en Asie centrale, le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés s'accroît, créant davantage de problèmes de protection.

40. Des délégations se félicitent du rôle du HCR dans l'intervention relative au tremblement de terre en Asie du sud-est ; ses efforts pour trouver des solutions où 3,5 millions de réfugiés afghans ; et ses activités de protection en Asie centrale. Concernant les réfugiés sahraouis des camps de Tindouf, une délégation, appuyée par d'autres, demande un enregistrement pour garantir la protection de ces réfugiés. Une autre délégation demande au HCR de réévaluer le niveau révisé d'assistance fourni aux réfugiés des camps de Tindouf. Une délégation demande à la communauté internationale de fournir davantage d'assistance aux réfugiés au Yémen et de prendre des mesures pour éviter les « bateaux de la mer » traversant le golfe d'Aden en direction du Yémen.

41. Le Directeur précise l'assistance fournie après les inondations à Tindouf, d'autres situations soulevées par les délégations ainsi que la sécurité du personnel. Il confirme que le HCR accorde son attention à l'apatridie dans la région et se déclare reconnaissant pour l'assistance fournie au titre des activités de rapatriement librement consenti en Afghanistan. Il se déclare préoccupé par certains cas de *refoulement* dans la région.

B. Europe

42. Le Directeur du Bureau pour l'Europe présente quatre principales priorités stratégiques pour les activités du HCR en Europe : la sauvegarde de l'asile, l'accès à l'asile dans une ère où les flux de populations sont de plus en plus complexes, la lutte contre la montée de l'intolérance ; la recherche de solutions au déplacement intérieur et l'expansion des partenariats stratégiques. Bien que la chute du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Europe constitue une tendance positive, l'imposition de contrôles plus stricts à l'immigration a pénalisé ceux qui cherchent authentiquement refuge et ont contribué à une augmentation des tendances à la migration irrégulière, y compris le trafic et la traite. Les efforts du HCR incluent l'élaboration de procédures plus efficaces, rapides et justes, en dernier ressort par le biais d'un système d'asile commun à l'Union européenne doté de normes cohérentes et de responsabilités partagées. Les mesures de lutte contre l'intolérance visent les politiques d'intégration gouvernementales et le public en général. Rappelant l'échelle importante du déplacement intérieur, estimé à deux millions de personnes dans la seule Europe, la Directrice demande un partenariat étroit et une collaboration resserrée avec d'autres institutions, notamment pour veiller à ce que les solutions fassent partie de mécanismes plus larges d'établissement de la paix et de résolutions des conflits. Enfin, la Directrice note que la rationalisation de la présence du HCR en Europe s'aligne sur les efforts pour élaborer des stratégies mieux coordonnées entre les pays partageant des problèmes et des caractéristiques semblables.

43. Plusieurs délégations soulignent l'importance d'une collaboration plus étroite et d'un partage de la charge parmi les Etats membres de l'Union européenne et se félicitent de la coopération resserrée entre le HCR, d'autres institutions et les gouvernements. Un exemple très positif cité est l'établissement, avec l'appui du gouvernement italien, d'un mécanisme de suivi et de sélection conjoints OIM-Croix Rouge italienne-HCR sur l'île de Lampedusa, où 22 000 arrivants spontanés ont été enregistrés en 2005. Alors qu'un certain nombre de délégations ont applaudi la collaboration internationale positive concernant l'évacuation vers la Roumanie et la réinstallation ultérieure des réfugiés ouzbeks, une délégation invite davantage de pays à se joindre au programme de réinstallation commun de l'Union européenne et à utiliser la réinstallation davantage comme outil stratégique. Plusieurs délégations expriment l'espoir de voir les négociations sur le statut définitif du Kosovo (Serbie et Monténégro) avoir des conséquences positives et ne pas déclencher de nouveaux mouvements de populations.

44. La Directrice reconnaît les demandes des délégations pour une collaboration plus étroite et remercie les pays participant à la résolution de la crise des réfugiés ouzbeks. Elle confirme que les discussions sur l'initiative 3x3 s'accroissent et espère que ce processus sera mené à bonne fin, permettant au HCR de réduire sa présence dans la région des Balkans à la fin de 2006. En réponse à plusieurs questions concernant la régionalisation de la représentation du HCR en Europe, elle mentionne qu'il est trop tôt pour en calculer l'impact financier.

C. Afrique

45. Le Directeur du Bureau pour l'Afrique rappelle les principaux développements en 2005, notamment les opérations de rapatriement librement consenti vers le Libéria, le Burundi, la République démocratique du Congo et le Soudan. Elle souligne un certain nombre de défis qui entravent toujours ces processus, notamment les situations de sécurité précaires, les pénuries alimentaires et l'absence de possibilités de réintégration. La Directrice souligne que les déficits financiers constituent la principale cause de la diminution des niveaux d'assistance en Afrique, empêchant le HCR de se conformer aux normes de base. Parmi les développements les plus importants en 2005, il convient de citer le rôle important que le HCR a joué dans les opérations en faveur des personnes déplacées. Soulignant les responsabilités accrues assignées au HCR au titre de l'« approche de responsabilité modulaire », le Directeur fait remarquer le besoin urgent de financement prévisible et adéquat pour permettre au HCR de s'acquitter de sa tâche.

46. Les délégations se félicitent des réalisations en 2005, particulièrement le rapatriement librement consenti et la gestion des problèmes de protection des déplacés internes ainsi que la signature d'accords tripartites pour le rapatriement au Soudan et le plan d'action global proposé pour la Somalie. Suite à la participation du Haut Commissaire à une mission conjointe avec le programme alimentaire mondial et les responsables de l'UNICEF, plusieurs délégations encouragent le HCR à poursuivre l'édification de partenariats et à renforcer la coopération existante avec d'autres institutions et les organisations régionales, particulièrement l'autorité intergouvernementale sur le développement et l'Union africaine.

47. Une inquiétude partagée s'exprime concernant les retombées éventuellement néfastes de la situation financière critique du HCR sur les opérations, particulièrement en termes d'assistance aux réfugiés dans les camps ainsi qu'aux déplacés internes. Plusieurs délégations

demandent l'augmentation des contributions pour appuyer les efforts de l'Office. Tout en se déclarant satisfaits des réalisations à ce jour, les délégations encouragent le HCR à accélérer les opérations de rapatriement, particulièrement vers le Libéria. De même, le HCR est invité à adopter des plans stratégiques pour une réintégration soutenue et d'autres solutions durables aux situations de réfugiés prolongées et aux crises oubliées.

48. Un certain nombre de délégations demandent davantage d'informations sur la mise en œuvre des cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées, l'initiative d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, et les nouveaux mécanismes d'enregistrement. Des questions sont également posées sur les plans stratégiques du HCR en matière de réinstallation, sur la restructuration sur le terrain concernant les progrès des opérations de rapatriement librement consenti et sur l'impact de l'approche de responsabilité modulaire sur la protection des déplacés internes. Certaines délégations manifestent leur préoccupation concernant les déplacements de populations continus, particulièrement au nord de l'Ouganda et depuis le Rwanda vers le Burundi.

49. La Directrice se déclare reconnaissante pour l'appui qui lui a été accordé à ce jour mais partage les préoccupations concernant la chute du niveau d'assistance en Afrique et lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils aident le HCR à s'acquitter de son mandat et à satisfaire les normes de base. Elle rappelle que la fourniture d'une protection nécessite également un sens des responsabilités partagées entre toutes les parties prenantes pour relever les défis et combler le fossé entre les secours et le développement. La Directrice souligne l'engagement du Haut Commissariat à rechercher des solutions durables en poursuivant le rapatriement librement consenti et en planifiant et en utilisant la réinstallation de façon stratégique en tant qu'outil de protection et solutions durables. Elle réitère la détermination du HCR à s'acquitter de ses obligations concernant les déplacés internes et à communiquer les informations sur l'évolution de la situation à cet égard. Concernant les partenariats, elle cite l'exemple d'un accord en décembre 2005 pour prolonger le Mémoire d'accord signé en 2000 entre le HCR et l'Union africaine et pour redéfinir les modalités de sa mise en œuvre. La Directrice confirme que le HCR réalignera sa présence sur le terrain en fonction des progrès accomplis dans les mouvements de rapatriement librement consenti et réitère son appel de fonds pour assurer un niveau d'assistance adéquat et la poursuite de la recherche de solutions durables.

D. Opérations spéciales Tchad/Soudan

50. Le Directeur pour les opérations spéciales Tchad/Soudan donne un bref aperçu des différentes situations au Soudan et au Tchad. Des développements positifs dans la région ouest du Darfour au Soudan en 2005 ont laissé entrevoir un espoir de retour aux populations déplacées ; toutefois, début 2006, le conflit avait franchi la frontière entre le Soudan et le Tchad causant de nouveaux déplacements de réfugiés. Les problèmes de sécurité tant au Darfour que dans les camps de réfugiés au Tchad entravent l'accès du HCR, occasionnant de graves problèmes de protection. Avec la détérioration des conditions de vie dans les camps de déplacés internes et la perspective de pénurie alimentaire à la mi-mars, le Directeur demande un financement supplémentaire ainsi qu'un engagement international à appuyer les efforts vers une solution politique sans lesquels il y a peu d'espoir de progrès. Ailleurs au Tchad, les défis logistiques importants et la présence de rebelles armés dans les camps entravent la protection et

l'assistance aux réfugiés depuis la République centrafricaine. Avec l'accord de paix au Sud-Soudan, de nombreux réfugiés ont envie de rentrer. Le HCR a ouvert dix bureaux et participe à l'élaboration de quatre accords tripartites avec les pays accueillant des réfugiés soudanais. Malgré les problèmes de sécurité, le Haut Commissariat s'efforce de permettre le retour des réfugiés qui souhaitent le faire, ainsi que les déplacés internes depuis Khartoum. Les demandes d'appui concernant ces opérations de retour ont été exposées dans l'appel supplémentaire pour le Sud-Soudan lancé avec l'appel pour l'opération au Darfour.

51. Loin des efforts du HCR pour protéger et aider les réfugiés ainsi que les déplacés internes dans les différentes opérations au Tchad et au Soudan, les délégations ont déploré les conditions difficiles et ont demandé des efforts intenses renouvelés pour évacuer les réfugiés des camps dans des situations précaires. Plusieurs délégations ont demandé davantage d'appui et la résolution du conflit par le biais d'organes régionaux. Bien que les délégations aient reconnu la nécessité de financement additionnel pour les opérations de retour, certaines ont demandé davantage d'informations sur la façon dont la réintégration des rapatriés, notamment les déplacés internes, s'effectuerait dans le sud, et comment leur protection pourrait être assurée. Une délégation se déclare inquiète par le fait que les retours vers le Sud-Soudan pourraient ne pas être de nature volontaire compte tenu du manque d'informations concernant la sûreté et la sécurité.

52. Dans ses réponses, le Directeur présente des commentaires sur la question de la fourniture d'une protection malgré les restrictions en matière de sécurité et souligne qu'elle n'est possible que si l'accès est autorisé par les forces de sécurité. Il félicite l'étroite coopération avec les ONG et les forces de l'Union africaine sur le terrain mais concernant l'impact probable d'une transition de l'Union africaine à une force de maintien de la paix des Nations Unies, il fait observer que la paix doit être établie afin d'être maintenue. La sécurité du personnel constitue une préoccupation constante dans ces circonstances. Des détails supplémentaires des progrès et des activités proposées au Sud-Soudan ont été soulignés dans les documents d'appel et le Directeur précise que les efforts concernant le retour des déplacés internes ont lieu dans le contexte de la satisfaction des besoins de réintégration et de retours essentiels.

E. Les Amériques

53. Le Directeur du Bureau des Amériques brosse un aperçu des développements en Amérique du nord et en Amérique latine. Le HCR continue de travailler avec le gouvernement de la région pour mieux définir l'ampleur des déplacements forcés dans la région et pour avoir davantage d'informations sur le profil socio-économique des populations ayant besoin de protection. Il décrit l'année 2006 comme une année électorale dans les Amériques présentant des possibilités et des problèmes. Le déplacement intérieur constitue toujours une source de préoccupations majeures dans certaines régions d'Amérique latine. La participation du HCR dans les Caraïbes va au-delà de la planification imprévue dans les différentes phases d'intervention d'urgence pour la protection des réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. Il souligne la nécessité pour le HCR de consolider ses réseaux de protection dans l'ensemble de la région et d'obtenir un appui des donateurs pour mettre en œuvre toutes les composantes du Plan d'action de Mexico qui offre une perspective novatrice sur l'amélioration de la situation. La recherche de fonds, la protection et la réinstallation continuent d'être les activités prioritaires du HCR en Amérique du nord.

54. Les délégations expriment leur appui au Plan d'action de Mexico, félicitent le HCR pour l'organisation et les résultats concrets de la réunion de Quito sur la réinstallation et cherchent à obtenir un appui financier des donateurs pour la mise en œuvre du Plan au titre duquel ils ont reçu des engagements. Une délégation se demande si des plans pour imprévus ont été élaborés dans le contexte des neuf lections ayant eu lieu aux Amériques. Le HCR a été félicité pour son intervention dans la région, notamment concernant la création de capacités et ses efforts pour aider les réfugiés urbains et les déplacés internes.

55. Le Directeur remercie les délégations pour l'appui politique exprimé concernant le Plan d'action de Mexico et espère un soutien financier correspondant. Il réitère la nécessité de centrer la stratégie de protection sur les réfugiés non enregistrés dans les régions frontalières de Colombie.

F. Asie et Pacifique

56. Le Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique met l'accent sur le renforcement de la protection moyennant l'élargissement de l'espace de l'asile et humanitaire ; l'intensification des efforts pour trouver des solutions aux situations de réfugiés prolongées, la revitalisation de l'engagement dans des instances régionales et la préparation d'un engagement élargi auprès des déplacés internes et des apatrides. Elle souligne des progrès importants accomplis dans l'élargissement des activités de protection et l'amélioration de la qualité de la protection, particulièrement pour les femmes et les enfants. Les efforts pour la mise en œuvre des systèmes d'asile nationaux, l'élargissement des droits et l'accès aux services, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ainsi que les progrès pour réduire le confinement et la détention sont des signes positifs. La mise en œuvre des critères d'âge, de genre et de diversité et les initiatives pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste sont replacées dans le contexte de la réponse globale du HCR aux besoins de protection et d'assistance propres au profil des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région.

57. Les délégations félicitent le HCR pour son travail dans la région, notamment son approche novatrice et pratique eu égard aux activités de protection et aux solutions durables ainsi que son assistance aux gouvernements concernant les apatrides. Des améliorations récentes dans la situation des réfugiés d'un pays sont citées comme exemple de « meilleures pratiques » dans la région, particulièrement pour l'utilisation de la réinstallation comme outil stratégique de protection dans la résolution des situations prolongées. L'accent mis par le HCR sur les réfugiés urbains à long terme s'attire des félicitations de la part des délégations et la poursuite de son approche consultative et des efforts de partenariat est encouragée. Bien qu'une question longtemps en suspens ait été résolue moyennant un accord tripartite, plusieurs délégations se déclarent très préoccupées par une autre situation de réfugiés prolongée et exhortent les gouvernements concernés à prendre des mesures pratiques pour mettre en œuvre des accords de retour dans le cadre d'une approche globale. Une vive préoccupation a été également exprimée concernant la situation déplorable d'un camp dans un autre pays et la nécessité de renforcer l'engagement international pour l'identification de solutions durables.

58. En réponse à une question spécifique concernant les leçons tirées par le HCR de la réponse au Tsunami et le détournement éventuel de ressources des programmes réguliers, la Directrice déclare qu'il était déjà clair que les hypothèses du HCR au début de la crise du Tsunami avaient dû être constamment réévaluées en fonction des besoins des bénéficiaires et que les demandes s'étaient modifiées compte tenu de l'abondance de l'assistance offerte.

59. La Directrice remercie les délégations pour leur appui ainsi que pour l'engagement des gouvernements et le dialogue positif pour améliorer la qualité de la protection aux réfugiés dans la région Asie-Pacifique. Elle reconnaît que les résultats dans l'utilisation stratégique de la réinstallation et les efforts faits pour résoudre les situations prolongées de réfugiés dans plusieurs pays de la région avaient influencé le climat de protection dans la région ; des questions encore en suspens nécessiteraient un éventail plus large de solutions.

G. Programmes globaux et partenariats

60. Le Directeur de la Division des services opérationnels décrit l'évolution des programmes jugés prioritaires pour les activités du HCR. La mise en œuvre sur le terrain de ces activités s'effectue en partenariat avec les bureaux régionaux et en étroite coopération avec les gouvernements, d'autres institutions des Nations Unies et les ONG. Pour améliorer la qualité de ces programmes, le HCR a continué de mettre au point un éventail d'outils, y compris l'enregistrement, la planification participative plus structurée des programmes et l'analyse des besoins, particulièrement des femmes et des enfants, ainsi qu'une utilisation plus cohérente des normes et indicateurs. Le Haut Commissariat s'est également efforcé d'appliquer l'approche de gestion basée sur les résultats à l'ensemble des programmes globaux.

61. Plusieurs délégations manifestent leur intérêt pour les efforts d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ; l'application de mesures d'obligation redditionnelle, l'élaboration de normes et indicateurs pour les réfugiés dans le contexte urbain et une formation permanente sur les normes et indicateurs. Une délégation demande des précisions sur la façon dont le personnel du HCR utilise les outils de lutte contre la fraude et sur les mesures prises pour mieux régler les problèmes de gestion. Le projet Profile est considéré comme prioritaire par une délégation. Une autre délégation exprime la nécessité d'appuyer les efforts pour remédier à la malnutrition dans les camps de réfugiés et une autre demande d'autres informations sur les mesures prises pour répondre aux problèmes des pays les moins avancés.

62. Le Directeur répond que l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ne devrait pas être affectée par les contraintes financières actuelles et que plus de 50 fonctionnaires avaient déjà reçu une formation. Le cadre d'obligation redditionnelle est achevé. L'éducation constitue un instrument important de protection et le HCR veillera à ce qu'elle reste une priorité. Le Haut Commissaire s'engage à passer en revue le mémorandum existant avec l'UNICEF afin de renforcer la coopération entre les deux organisations. Concernant les solutions durables, le Directeur note que les aspects juridiques seraient analysés par le service de la protection internationale alors que côté opérationnel, le HCR devrait renforcer son partenariat avec d'autres institutions.

VIII. POLITIQUE DE PROGRAMME/PROTECTION

A. Préparation a la réponse d'urgence

63. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel rappelle que l'un des objectifs de performance mesurables du HCR pour 2006 est l'achèvement de la première des deux phases du plan d'action visant à accroître la capacité globale de réponse d'urgence pour faire face à une crise impliquant 500 000 personnes. Le Directeur adjoint du service d'urgence et d'appui technique présente ensuite le document (EC/57/SC/CRP.8) décrivant les mesures clés prises pour renforcer la capacité du Haut Commissariat, notamment l'environnement opérationnel évolutif concernant la nouvelle approche de responsabilités modulaires pour les situations de déplacement interne. Les effectifs de la section de préparation et de réponse d'urgence ont été accrus, des nouveaux équipements ont été achetés et une formation a été organisée. Le fichier d'urgence continue d'être la première source de personnel pour les réponses d'urgence, y compris les effectifs fournis par les partenaires en vertu d'accords stand by renouvelés et élargis en 2005.

64. Certaines délégations demandent davantage d'informations sur la participation du HCR à l'« approche de responsabilité modulaire ». Elle expriment leur intérêt pour le plan d'action, notamment le système d'alerte précoce et demandent les indicateurs qui seront utilisés pour la définition des activités et des évaluations. Plusieurs délégations espèrent que la réponse d'urgence recevra le niveau d'attention requis au sein du HCR, particulièrement les trois groupes d'activité pour lesquels le HCR est une agence chef de file. Une délégation demande la stratégie envisagée pour le centre informatique de Tokyo et espère que les leçons seront tirées des opérations pilotes en faveur des déplacés internes.

65. Le Directeur adjoint répond que le HCR continuera de coordonner l'utilisation des stocks afin d'arriver à une interface parfaitement opérationnelle avec les partenaires et réaffirme l'engagement du HCR, à l'amélioration de la coordination, au renforcement de la capacité régionale dans le contexte du plan d'action et à la mise au point d'alertes. Le HCR estime que la contribution du centre informatique est précieuse et poursuivra ses efforts dans cette voie à l'avenir.

B. VIH/SIDA et réfugiés

66. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel présente la mise à jour des activités relatives au VIH/SIDA et les recommandations de l'équipe de travail de l'ONUSIDA. Le VIH est une question qui couvre un grand nombre de domaines et le HCR a mis au point un mécanisme au niveau de la planification de programmes pour veiller à ce qu'il soit adéquatement envisagé dans la mise en œuvre du programme. Le HCR a créé une unité distincte responsable du VIH afin d'élargir ses programmes en Afrique et en Asie. Depuis qu'il est un co-parrain de l'ONUSIDA, le HCR a resserré ses liens de partenariat avec de nombreuses institutions des Nations Unies et ONG et appuie vivement les recommandations de l'équipe de travail sur l'amélioration de la coordination en matière de SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux.

67. Les délégations félicitent le HCR pour sa collaboration avec d'autres institutions, les ONG et les gouvernements. Elles encouragent le HCR à améliorer l'accès universel à la prévention/traitement et aux soins, en considérant comme prioritaires les femmes et les enfants réfugiés en tant que catégories les plus vulnérables. Une délégation demande comment la participation accrue du HCR en tant qu'agence chef de file pour les déplacés internes affecterait le budget global.

68. Le Directeur répond que le HCR fournira une coordination technique concernant les déplacés internes. En dépit de nombreux efforts, les personnes relevant de la compétence du HCR n'avaient pas été incluses dans l'accès universel à la thérapie anti-rétrovirale (ART) ; néanmoins, le HCR a pour but d'inclure les réfugiés dans les programmes nationaux d'ART et lance un appel aux gouvernements et aux donateurs pour qu'ils débloquent des fonds additionnels à cette fin. Au niveau des camps, des comités chargés du VIH/SIDA ont été constitués avec une représentation paritaire des femmes et des adolescents et les activités de prévention et de prise de conscience du VIH ont ciblé particulièrement les femmes et les enfants.

69. Les délégations adoptent une décision fondée sur les recommandations de l'équipe de travail de l'ONUSIDA et une délégation y apporte deux amendements.

IX. DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DU PERSONNEL

70. Le Président remercie le Président du Comité exécutif pour son rapport sur sa visite au Burundi et se félicite de l'importance donnée au bien-être du personnel. Le HCR se trouve face à une situation financière sans précédent à un moment où les problèmes sont immenses. Le Conseil du personnel est gravement préoccupé par le fossé entre les besoins réels des personnes relevant de la compétence du HCR et les ressources mises à sa disposition. Le Conseil du personnel se réjouit de la nomination d'un Directeur pour le changement de structure et de gestion et a offert son appui dans l'examen et la réforme globale des structures et des processus du HCR. Le Conseil du personnel s'attache tout particulièrement à assurer des résultats justes, transparents et équitables, particulièrement en matière d'effectifs. Le Président se déclare reconnaissant du dialogue instauré entre le Conseil du personnel, le Haut Commissaire et ses Directeurs.

X. QUESTIONS DIVERSES

71. Au titre de ce point, le Président porte à l'attention du Comité différentes résolutions concernant le HCR adoptées à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, y compris la résolution « omnibus » approuvant le rapport de la cinquante-sixième session du Comité exécutif (A/RES/60/129) ; une résolution sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés, aux personnes déplacées en Afrique (A/RES/60/128) ; ainsi qu'une résolution pour l'élargissement du Comité exécutif (A/RES/60/127).

72. Le Président rappelle également au Comité les réunions consultatives informelles suivantes sur les Conclusions de 2006 en matière de protection internationale ; les questions relatives au budget du HCR, y compris l'examen du règlement de gestion eu égard à la

biennialisation du Budget-programme, les critères d'intégration des programmes supplémentaires et la description du budget pour 2007 ; ainsi que le rôle élargi du HCR dans les situations de déplacement interne.

73. Le Président déclare ensuite close la trente-cinquième réunion du Comité permanent.

DECISION SUR
LES BUDGETS-PROGRAMMES ET LE FINANCEMENT EN 2006

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa cinquante-sixième session sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme (A/AC.96/1021, par. 23) ainsi que ses discussions au titre du point sur le programme et le financement lors de la trente-quatrième réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays hôtes, particulièrement les pays en développement,

1. *Note* que les besoins globaux du HCR au titre de son Programme annuel pour 2006, sur la base des besoins actuellement recensés, s'élève à 1 145,3 millions tels qu'approuvés par la cinquante-sixième session du Comité exécutif (dont 32,9 millions au titre de la contribution du Budget ordinaire des Nations Unies et 8,5 millions pour les administrateurs auxiliaires) ;
2. *Note* que les budgets-programmes supplémentaires pour 2006 s'élèvent actuellement à 294,5 millions, y compris 46,6 pour les programmes bénéficiant aux déplacés internes ;
3. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités non prévues en 2006 pourraient engendrer le besoin de programmes supplémentaires additionnels ou élargis et que des ressources additionnelles par rapport au budget existant seraient nécessaires pour couvrir ces besoins ;
4. *Reconnaît* que le rôle important joué par les pays hôtes, particulièrement les pays en développement concernant les réfugiés, constitue une contribution appréciable aux activités du HCR ; et *exhorte* dans ce sens, la communauté internationale à appuyer ces pays afin de réduire le fardeau pesant sur eux dans le cadre du partage de la charge et des responsabilités ;
5. *Note avec une préoccupation constante* que le Haut Commissaire a été contraint de réduire les activités au titre du Budget-programme annuel compte tenu des déficits financiers prévu ;
6. *Prie* le HCR de fournir aux Etats membres des détails sur l'incidence desdites réductions, suite aux déficits financiers prévus, sur ses programmes en faveur des réfugiés ; et
7. *Exhorte* les Etats membres, à la lumière des besoins importants à couvrir par le Haut Commissariat, à répondre avec générosité, solidarité et promptitude à son appel de ressources pour couvrir intégralement le Budget-programme annuel pour 2006 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires pour 2006.

DECISION SUR LES RECOMMANDATIONS
DE L'EQUIPE DE TRAVAIL MONDIALE DE L'ONUSIDA

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif en 2003 sur les questions relatives à l'administration, aux programmes et aux finances (A/AC.96/987, par. 24 h)) qui se félicite de la décision du Haut Commissaire de demander le co-parrainage de l'ONUSIDA et décide de garder à l'étude la question du VIH/SIDA lié aux réfugiés dans le cadre du programme de travail du Comité permanent,

Rappelant en outre la conclusion générale sur la protection internationale du Comité exécutif en 2005 (A/AC.96/1021, par 20 w)) ainsi que ses discussions au titre du point sur la politique de programme/protection sur le Plan stratégique lié au VIH/SIDA pour 2005-2007 à la trente-deuxième réunion du Comité permanent (EC/55/SC/CRP.8),

Réaffirmant l'importance de reconnaître que l'accès à la prévention, aux soins et aux traitements du VIH/SIDA, autant que possible de façon comparable aux services mis à la disposition de la communauté hôte locale, est une composante essentielle de la protection des réfugiés, des rapatriés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR ;

1. *Prend note* du document EC/57/SC/CRP.9 sur le VIH/SIDA et les réfugiés qui fournit une actualisation sur les politiques et les activités du HCR en matière de VIH/SIDA depuis l'introduction de son Plan stratégique pour 2005-2007 et présente les recommandations de l'Equipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination pour le SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux ;
2. *Approuve* les recommandations de l'équipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination sur le SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux ; et *approuve* par ailleurs toutes les décisions connexes du Comité de coordination du programme ;
3. *Demande* au HCR d'élaborer des plans d'action adéquats, en collaboration avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres co-parrains, et de poursuivre sur l'élan imprimé par l'Equipe de travail mondiale dans le respect des calendriers impartis ;
4. *Demande* au HCR, de concert avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires compétents en matière de développement, de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Equipe de travail mondiale de l'ONUSIDA lors d'une session spéciale au cours de la réunion de juin 2006 du Comité de coordination du Programme de l'ONUSIDA ;
5. *Note* l'accent mis sur l'appui à l'action au niveau national et au renforcement des réponses nationales et encourage le HCR à fournir un appui technique effectif aux gouvernements nationaux et à se concentrer sur certains secteurs en fonction des avantages comparatifs respectifs ;

6. *Encourage* le HCR à poursuivre ses liens de coopération avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires compétents pour développer des initiatives sous-régionales telles que l'initiative des Grands Lacs sur le SIDA ; et

7. *Note* que cela nécessitera la coordination et l'harmonisation des efforts ainsi qu'une répartition claire des responsabilités avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres co-parrains ainsi qu'une coordination avec les parties prenantes nationales et mondiales.

LISTE DES POINTS APPELANT UNE SUITE A DONNER

1. Réunions régulières sur les réformes de gestion ;
2. Information claire et précise sur le financement concernant les critères et l'impact des coupures budgétaires ; le Bureau doit consulter le Haut Commissariat sur les moyens d'améliorer la description de l'allocation de ressources au HCR ;
3. Des commentaires thématiques annuels plus détaillés sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité des années précédentes ;
4. Une information régulière sur les nouveaux engagements du HXCR à l'égard des déplacés internes en vertu de l'approche de responsabilité modulaire, y compris une évaluation des leçons tirées dans les pays pilotes ;
5. Information donnée au Comité permanent de juin sur les mesures prévues pour la gestion des risques eu égard aux questions relatives à la responsabilité modulaire (fournisseur de dernier recours), y compris la façon dont les déploiements d'urgence seront conduits ;
6. Information plus détaillée au Comité permanent de juin sur les préparatifs du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la migration et le développement en septembre 2006, et la revitalisation du Groupe de travail du HCR sur la migration.